



Académie de Poitiers Déclaration liminaire CGT Enseignement Privé Poitou-Charentes CCMA du mercredi 11 décembre 2024

Représentant·es CGT EP : Laurence CHARPENTIER - Alexandre ROBUCHON

Mesdames et Messieurs les membres de la CCMA,

Mercredi 3 décembre, le vote d'une motion de censure faisait tomber le gouvernement qui aura été le plus éphémère de la Ve République.

Dans le même temps, les fonctionnaires et agents publics se mobilisaient massivement jeudi 5 décembre, encore plus déterminé·es pour exprimer leur ras-le-bol du fonctionnaire-bashing et du prof-bashing !

Cette semaine, la mobilisation continue, avec un appel au 12, appel auquel s'associe la CGT-EP.

Guillaume Kasbarian, en annonçant la mise en place de 3 jours de carence (au lieu d'un seul) et le passage à 90% au lieu de 100% du salaire pour un congé maladie ordinaire a provoqué notre colère. Tout d'abord, parce que si le secteur privé a bien 3 jours de carence, dans les 2/3 des cas, ils sont couverts par une Convention Collective. Un mensonge assumé pour tenter de diviser les salarié·es ? Ensuite, parce que le soit disant absentéisme des fonctionnaires et agents publics est battu en brèche dans le rapport annuel 2024 de la Fonction Publique. Si en moyenne les salarié·es du privé sont absent·es 10,3 jours, ce n'est que 9,3 jours pour l'Éducation nationale ! Par ailleurs, la mise en place du jour de carence en 2018 n'a pas prouvé son efficacité. Même si les arrêts courts (< 3 jours) ont légèrement diminué, les arrêts longs (> 15 jours) ont eux augmenté ! Pour la CGT-EP, cette mesure irait à l'encontre d'une véritable politique de santé publique responsable, conduisant des agent·es à ne pas s'arrêter (pour ne pas perdre d'argent), à contaminer leurs collègues, les élèves et en leur faisant prendre le risque d'aggraver leur pathologie. Notre métier étant très féminisé, les femmes en seraient aussi les premières victimes !

À la CGT-EP, plutôt que de faire culpabiliser les personnels au sujet de leur santé, nous rappelons que d'autres moyens d'économies pour le budget de l'État sont possibles, que la santé n'a pas de prix et que pour nous, la bonne solution, c'est 0 jour de carence !

Un élément de plus qui ne contribue pas à améliorer l'attractivité du métier d'enseignant.

Le rapport de France Stratégie concernant la Fonction Publique, publié le 9 décembre, est à ce titre éloquent. Le constat est sans appel.

Mais pas si étonnant quand on entend les propos d'un ex-président qui insulte les enseignant·es du 1^{er} degré, tenant à leur égard des propos méprisants et clamant qu'ils et elles ne travaillent que 6 mois de l'année...

Si le métier était si attractif, alors pourquoi le ministère a-t-il prolongé de 2 semaines la période d'inscriptions aux concours ?

Les conditions d'exercice sont jugées de plus en plus intenable ; le choc des savoirs et les groupes de besoin rencontrent des difficultés de mise en place sur le terrain, compliquent le travail des collègues,

alourdissent leur tâche et l'efficacité en est clairement interrogée. Et lorsque que des opportunités se présentent, telle la baisse démographique, pourquoi ne s'en saisit-on pas, pour diminuer les effectifs et améliorer les conditions de travail des personnels et conditions d'apprentissage des élèves. Au lieu de cela, on supprime des postes !

Ce n'est pas aux fonctionnaires et agents publics de subir les conséquences d'une politique d'austérité, le service public est une richesse, d'autres choix politiques sont possibles !

La CGT EP revendique prioritairement une hausse des salaires et l'abrogation de la réforme des retraites.

Autre sujet d'actualité, le projet de texte sur l'Education à la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle (EVARS). Ce projet, publié en mars 2024, a été jugé « *pas acceptable en l'état* » par le ministre délégué démissionnaire Portier le 27 novembre. Ce texte doit être présenté le 12 décembre au Conseil Supérieur de l'Education. L'avis du CESE est sans ambiguïté : « *L'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) vise à générer des rapports humains de qualité, des relations égalitaires dénuées de sexisme et de préjugés, pour construire une société plus inclusive* ». Ce programme est conçu pour être adapté à chaque âge, c'est un outil nécessaire à la prévention des violences, aux apprentissages liés au corps et aux émotions, à l'intimité, la santé sexuelle, traitant de la notion de consentement, de l'estime de soi, de l'acceptation de la différence, en déconstruisant les stéréotypes.

Dans ce contexte, le 29 novembre, dans un communiqué commun avec l'APEL (unique association des parents de l'Enseignement dit Libre), le secrétaire général de l'Enseignement Catholique demande un remaniement des programmes en questions, qu'ils soient plus consensuels (à la mode catho ?), tout en invitant à « *une très grande prudence sur les contenus qui doivent rester imperméables à toute influence idéologique* ». Bien entendu, l'Enseignement Catholique n'agit pas, lui, dans le cadre d'une influence idéologique ...

Lorsque ce texte devra s'appliquer nous demandons la plus grande vigilance de l'administration et un suivi afin que les établissements privés catholiques ne s'affranchissent pas de son application, qui s'impose en contrepartie des financements publics perçus !

Nous vous remercions de votre écoute.